

Édouard Lambert

René Hoffherr

Le boycottage devant les cours anglaises

1901-1923

Tome IV de la Bibliothèque de l'Institut de droit comparé de Lyon
1923

Extrait du *Bulletin de la Société de législation comparée* 1923 pp. 398-399

tion accordée aux autres associations. C'est cette idée conforme au bon sens et à l'équité que défend M. Nourrisson dans des pages éloquentes. « Le droit commun, dit-il, est seul acceptable et ce droit commun est celui de la première partie de la loi de 1901 : « le droit pour quiconque de constituer librement une association pourvu qu'elle poursuive un but licite. La tolérance ne suffit pas, le droit doit être consacré pour tous. »

E. HÉRON DE VILLEFOSSE.

SECTION DE LA LANGUE ANGLAISE

René HOFFHERR. — *Le boycottage devant les cours anglaises*, 1901-1923. Tome IV de la *Bibliothèque de l'Institut de droit comparé de Lyon*, Paris, Giard, 1923.

Je me garderai d'émettre une appréciation personnelle sur ce livre dont l'auteur — le dévoué secrétaire du Groupe lyonnais de la Société de législation comparée — a déjà rendu d'appréciables services à notre Institut de droit comparé au cours d'une tournée de conférences dans les principales villes universitaires d'Ecosse et est appelé, par son aptitude à conférencier indifféremment en anglais ou en français, à devenir pour cet Institut un précieux agent de relations extérieures. Je craindrais de manquer d'impartialité. Mais je ne voudrais pas que mes scrupules privent M. René Hoffherr de la publicité du *Bulletin*. Je laisserai à l'un des maîtres de la science juridique anglaise, A. E. Randall, le successeur de sir Frederick Pollock à la direction de *Law Quarterly Review*, le soin de juger un travail consacré à l'étude de la jurisprudence de son pays. L'opinion de l'auteur des remarquables rééditions de « Leake on Contracts », des « Commentaries on Equity Jurisprudence » de Story et de tant d'autres œuvres classiques, est l'une de celles auxquelles j'attache personnellement le plus de poids.

« Ce livre, écrit-il, constitue le tome IV d'une série publiée sous les auspices de l'Institut de droit comparé de Lyon, dont les volumes antérieurs ont été l'objet de compte rendus dans de précédents fascicules de cette revue. A notre sens, le présent volume constitue, à divers égards, une avance sensible sur les précédents et nous ne pensons pas qu'aucun de ceux qui le suivront puisse atteindre un plus haut degré d'excellence. Le savant auteur a réussi à définir en 122 pages d'impression, non seulement la portée légale des arrêts (relatifs aux conflits du travail et du capital), mais aussi les traits essentiels de l'évolution juridique qui a suscité les décisions judiciaires rendues en faveur ou à l'encontre des trade-unions et des autres fédérations ouvrières. Non content de l'exécution de cette tâche, il a étendu son enquête sur les récents

développements de la mise à l'index et de la fermeture de l'alimentation (en tant qu'armes disciplinaires des coalitions commerciales). On voit par là qu'il s'est assigné un très vaste champ d'études et ce n'est pas le moindre mérite de son travail qu'on n'y puisse relever ni note superficielle ni omission. »

« De même que le précédent travail de M. Fouilland, le présent ouvrage roule autour d'une décision de la Chambre des Lords — en l'espèce *Quinn v. Leatham*. Il comprend une traduction du cas, accompagnée de notes fort au point, et parfois caustiques, sur certains passages des discours des savants pairs. C'est pour permettre à ses compatriotes de comprendre la signification de certaines des observations judiciaires développées dans ce jugement, qu'il a longuement discuté quelques-unes des matières traitées dans la première partie du volume. »

Après avoir esquissé de suggestives vues personnelles sur la question de droit qui forme le point central de l'étude de René Hoffherr, l'éminent éditeur de *Law Quarterly Review* conclut : « Ce serait sortir du cadre de cette revue que d'examiner les problèmes extrajuridiques discutés par R. H. (Cet examen a été fait depuis par Henry C. Macrosty dans le numéro de septembre 1923 de l'*Economic Journal*.) Cet aspect de son ouvrage n'est pourtant ni le moins important, ni le moins intéressant. »

Je ne regrette nullement le jugement porté par mon excellent ami Randall sur la valeur respective du tome III de la *Bibliothèque de l'Institut de droit comparé*, auquel j'ai mis assez fortement de la main, et le volume ultérieur écrit par un collaborateur d'humour farouchement indépendante. Je m'en réjouirais plutôt. Car j'y vois la preuve que ceux qui se préparent à reprendre l'œuvre d'investigation comparative que nous amorçons sauront lui donner des orientations nouvelles et améliorer nos méthodes de travail.

Edouard LAMBERT,

La lutte judiciaire du capital et du travail organisés aux Etats-Unis, par Ed. Lambert, professeur de droit comparé à l'Université de Lyon, et Halfred C. Brown, docteur en droit de la même Université. — Bibliothèque de l'Institut de droit comparé de Lyon, t. VI (1).

Depuis quelque temps, le boycottage est devenu l'un des incidents les plus usuels de la lutte entre ouvriers et capitalistes. Par lui, les dirigeants des Unions du travail tentent de forcer les pa-

(1) V. le compte rendu des autres publications de cette collection *Bulletin*, 1922 p. 337 et *suprà* p. 399